

**PROJET D'APPEL D'OFFRE DU GOUVERNEMENT SUR LE « SOLAIRE » :  
DES PROCÉDURES TROP LONGUES ET DES DÉLAIS INADAPTÉS**

Les entreprises du Gimélec ont pris connaissance du projet des cahiers des charges des appels d'offres mis en consultation le 3 juin par l'Administration sur la construction d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

***Elles déplorent des procédures et des délais d'instruction\* de projets inadaptés et excessivement longs qui vont générer dans la filière photovoltaïque, un creux d'activité brutal en fin d'année 2011 et sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2012.***

Ces délais auront deux conséquences importantes. La première est que le flux de nouveaux projets en 2011 sera uniquement celui du dispositif tarifaire, au mieux 200 MW. La seconde est que les entreprises exécutant actuellement les projets préservés lors du moratoire, auront épuisé leurs carnets de commandes en fin d'année 2011 et n'auront aucune visibilité sur leurs prévisions d'activité avant fin avril 2012, au plus tôt.

**Afin de ne pas pénaliser à nouveau la filière photovoltaïque française, il est nécessaire que les Pouvoirs publics reviennent, exceptionnellement, pour la seconde moitié de l'année en cours, à un dispositif tarifaire pour la gamme de puissance supérieure à 100 kW.** Cette disposition serait de nature à générer pour les acteurs de la filière un volant d'affaires dès 2011 et ce jusqu'à mi-2012, date d'attribution prévue des projets suite aux appels d'offres.

Il est important de rappeler que la France dispose de toute la chaîne de valeur et de compétence en aval du panneau photovoltaïque. **Les entreprises du Gimélec conçoivent, installent, opèrent et maintiennent les installations photovoltaïques, de la connectique au pilotage des installations en passant par l'onduleur et par les équipements de sécurité.**

Engagée dans la conquête d'un marché mondial en pleine expansion, notre industrie se trouve paradoxalement pénalisée par le retard pris dans le développement du marché national du solaire photovoltaïque.

\* Le délai du dépôt de candidature de 6 mois tel que prévu aux appels d'offres, auquel s'ajouteront le délai de procédures de sélection de 4 mois ainsi que le délai de désignation des candidats par l'administration.

*Le Gimélec fédère 230 entreprises qui fournissent des solutions électriques et d'automatismes sur les marchés de l'énergie, du bâtiment, de l'industrie et des infrastructures. Les entreprises du Gimélec emploient 72 400 personnes en France où elles génèrent un chiffre d'affaires de 11,7 milliards d'euros dont plus de 60% à l'export. Dans un contexte mondial de lutte contre le changement climatique, de raréfaction et cherté des énergies primaires et de croissance continue des consommations énergétiques, les entreprises du Gimélec s'inscrivent dans la dynamique de la nouvelle économie de l'énergie durable.*